

Conseil municipal du 29 mai 2015

Date de la convocation : 22 mai

Absents excusés : Jean-Pierre Marcel (pouvoir à Flavie Martinez, Julio Le Dias (pouvoir à Patrick Chollier), Maryse Mouillard (pouvoir à Nicole Albizzi)

Secrétaire de séance : Flavie Martinez

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 27 avril 2015

Le conseil décide à l'unanimité que les convocations du conseil municipal se feront uniquement par mail. Une confirmation de réception sera exigée en retour.

1. Camping

Modification et complément des tarifs d'occupation du camping :

J.C. Macagno présente le flyer du camping.

Le tableau des tarifs est le suivant :

EUROS TTC	Basse saison	Haute saison
Emplacement forfait ½ personnes	14 €	16 €
Stop accueil camping-car	9 €	10 €
Emplacement cycliste	9 €	10 €
Personne supplémentaire	4 €	5 €
Enfant - 10 ans	3 €	4 €
Animaux	3 €	3 €
Tente supplémentaire	3 €	4 €
Electricité	3 €	3 €
Mobil-home nuitée /personne	14 €	16 €
Mobil-home week-end	85 €	115 €
Mobil-home semaine	290 €	350 €

Tarifs modifiés :

- Moins 1 € sur le forfait initial
- Création d'un emplacement cycliste
- Création d'un tarif mobil-home week-end et par nuitée

Le conseil propose d'insérer les tarifs dans la plaquette générale. Ce tableau des tarifs est approuvé à l'unanimité.

Les panneaux de signalisation ont été posés. 2 chauffe-eau des mobil-homes nécessitent d'être changés, car les anciens sont hors service (devis : 1 680 € TTC). Le devis est accepté à l'unanimité. Une vitre d'un mobil-home est à réparer. Le camping est prêt pour l'ouverture lundi 1^{er} juin. M. Rostain doit rencontrer Corinne Burgoni pour mettre en place la régie. P. Chollier précise l'indemnité de conseiller délégué pour J.C. Macagno, qui s'élève à 250,70 € brut mensuels sur les 4 mois de fonctionnement du camping.

2. Environnement

Choix d'un bureau d'étude pour l'étude d'oiseaux sur l'Espace Naturel Sensible de Larina.

Suite à la consultation de 4 bureaux d'étude, la proposition du bureau « OXALIS/A deux et plus entreprendre » est acceptée à l'unanimité. La dépense de 14 862 € est à divisée par 2 puisque l'ENS est situé aussi sur la commune d'Annoisin-Châtelans. L'étude se déroulera sur 5 ans (891 €/ an pour Hières-sur-Amby). La dépense est subventionnée à 88 % par le Conseil départemental pour la commune.

3. Finances

Augmentation du plafond de dépenses autorisées par le conseil municipal au maire

Afin de simplifier les lourdeurs administratives et réduire le nombre de délibérations, il est proposé d'augmenter le plafond de dépenses autorisées par le conseil municipal au maire.

Ce plafond est proposé à hauteur de 1 500 € au lieu de 500 €. Proposition acceptée à l'unanimité moins une opposition (Maryse Mouillard).

4. Personnel

4.1 Appel à candidature pour création d'un poste de coordinateur des activités périscolaires

Après examen d'un tableau comparatif sur les taux de prise en charge par l'Etat de ces postes selon le type de contrat, Emploi d'avenir (EA) ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), il est décidé de recruter un agent sous la forme de l'un des deux contrats, pour 22 heures hebdomadaires, rémunéré à hauteur du SMIC, pour une durée maximum de 24 à 36 mois selon le cas. L'objectif est d'intégrer cette personne le plus tôt possible. Vote à l'unanimité.

Sur la fiche de poste, remplacer « expérience souhaitée » par « expérience exigée » concernant le management. Le pôle emploi et la mission locale se chargent de diffuser l'offre et de faire une pré-sélection des candidats.

4.2 Appel à candidature pour mise en place d'un contrat aidé au secrétariat de mairie.

Objectif : en 2017, Husné passerait à temps plein avec possibilité de verser Ludivine au service technique à 100 % le plus tôt possible. C El Amine demande si Ludivine ne passerait pas au service technique directement, car 2017 semble trop loin au regard des contraintes du 0 phytosanitaires. Le départ de Ludivine au service technique ne permet pas un retour possible à l'urbanisme ensuite, au vu de la technicité du poste. Il n'est envisageable que si l'agent recruté donne satisfaction.

R. Fontaine-Tranchant demande quelles sont les échéances et les priorités. Il est répondu que le CAE périscolaire présente la priorité, mais que le contrat aidé du secrétariat est une urgence.

La somme de 15 000 € budgétisée initialement sur le scolaire est à ventiler sur le scolaire et le secrétariat avec 2 Contrats aidés et Husné à 67%.

M. Le Texier se demande pourquoi 4h/semaine sont consacrées aux actualités et site internet alors que notre bibliothécaire s'était déclarée volontaire dans la mesure où le format était différent.

Vote pour l'embauche d'un agent en contrat Emploi d'Avenir au secrétariat à l'unanimité, sur la base de 22 heures hebdomadaires, rémunéré au SMIC, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Vote pour l'augmentation de 4h pour Husné à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2015.

P. Chollier précise que la délibération prise lors du dernier conseil pour l'augmentation du temps de travail de Corinne Burgoni est un passage aux 35h (27h pour le camping et 8h pour la cantine pour le mois de juin).

Présentation du nouvel organigramme.

R. Fontaine-Tranchant demande de faire attention à l'appellation des postes dans l'organigramme. Il peut y avoir un impact sur la compréhension des personnes (cas du responsable du service technique). F. Martinez pose le problème du service culturel. Il ne semble pas normal qu'il y ait 2 entités pour ce service avec la bibliothèque à part (séparation pour un problème d'entente entre agents). R. Fontaine-Tranchant propose d'afficher José en responsable du service sans modifier les habitudes de fonctionnement actuelles pour perdurer. Il est donc décidé de reporter la validation de l'organigramme à une date ultérieure pour communiquer sur le sujet dans un premier temps.

5. Scolaire

5.1 Validation du PEDT

Le Projet Educatif Territorial est validé à l'unanimité. C. Antoine fait le point sur la préparation des ateliers pour l'année 2015/16. Plus que 5 ateliers élémentaires et 1 pour les maternelles. Les nouveautés : Percussions et expression corporelle, multisports, Mov'dance, et atelier de langue. L'objectif est d'essayer d'avoir plus de visibilité pour les parents → présence des associations concernées à la kermesse de l'école.

Un blog se mettra en place, plus étoffé qu'actuellement. Projet de faire une fête des parents pour les utilisateurs des TAP. Proposition d'organiser une journée sur « le cadre de vie » pour trouver des règles de vie communes.

5.2 Participation de la commune de Vernas aux frais de fonctionnement du groupe scolaire

Calculée au prorata du nombre d'élèves de Vernas (34) pour le fonctionnement de l'école des TAP, de la cantine et de la garderie, la participation de la commune de Vernas s'élève à 35 497.31 €. Délibération votée à l'unanimité.

5.3 Participation au centre médico-scolaire de la Tour du Pin

La participation de la commune au frais de fonctionnement du centre médico-scolaire s'élève pour notre commune à 110,96 €. Délibération votée à l'unanimité.

6. Travaux

Les capots de 6 bornes incendies ayant été volés, il est nécessaire de les remplacer. Le devis présenté par le syndicat des Eaux, d'un montant de 4 075,34 €, est accepté à l'unanimité.

7. Questions diverses

7.1 Vu la faible différence de tarif entre un interphone et un vidéophone celui-ci ayant l'avantage d'être évolutif, il est décidé d'installer un vidéophone à l'entrée de l'école, côté portillon mairie.

7.2 Cérémonies : M. Mouillard souhaitant se désengager de la préparation des cérémonies, sauf sur la gestion des stocks, un point est fait sur ce dossier. Il apparaît nécessaire de réattribuer les missions entre les élus et le personnel communal. La liste des manifestations : 11 novembre, vœux du maire, journée de l'environnement, 14 juillet, conseils de quartiers.

- Suppression des boissons pour les conseils de quartier.
- Le secrétariat coordonne le tout
- Bonne volonté de tous souhaitée

7.3 Réflexion sur les délégations au maire : Suite à la lecture des délégations faites au maire, avec l'objectif de simplifier le fonctionnement et diminuer le nombre de délibérations, il apparaît aucune piste possible.

7.4 Contrat de maintenance et location de photocopieurs : Après examen des contrats avec notre prestataire, il apparaît que l'avenant proposé mérite une réflexion approfondie qui sera évoquée lors du prochain conseil.

7.5 Compte-rendu de la commission du personnel : N. Albizzi regrette l'absence d'information sur les actualités municipales dont le fonctionnement est modifié. Elles sont temporairement suspendues, jusqu'en septembre. En essai une page Facebook a été créée au nom de « Mairie de Hières-sur-Amby » <https://m.facebook.com/profile.php?id=883538121702240>.

7.6 Subventions aux associations : Le Sou des écoles sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500€ pour financement du projet de classe verte pour les élèves de CM1/CM2, des 18 et 19 juin. Demande accordée à l'unanimité.

Fin de réunion à 23h30